

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [guillaume-blouin-cssbe-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/08e24f71be35cbfaed2807a0>

Date d'obtention : 2025-09-22 16:18:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étape #1: Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime.

Étape #2: Évaluer l'incident: Poser des questions sans porter de jugement. Grille d'évaluation de l'incident (amorce, nature, intentions et étendue)

Étape #3: Vérifier l'information: Demander à la victime s'il y a d'autres personnes au courant de la situation. Si oui, vérifier les informations auprès de ces personnes seul à seul.

Étape #4: Parler au jeune instigateur: Obtenir sa version des faits. Évaluation de l'analyse des faits, gravité, contexte et détermination du type d'acte.

Intervention selon le type d'acte :

- Acte impulsif : souvent lié à un manque de jugement ou à une méconnaissance des conséquences. Intervention éducative, prise de conscience, réparation symbolique. Objectif : développer l'empathie et la responsabilité. Consulter les politiques et les règles de l'école pour déterminer s'il y a infraction. Si la situation implique l'usage, la possession ou la diffusion de pornographe juvénile, les appareils doivent être confisqués et remis au policier école. Communiquer avec les parents et s'assurer qu'un signalement est fait à la DPJ
- Acte malveillant : intention claire de nuire ou de humilier. Intervention structurée, mesures disciplinaires, implication des partenaires. Objectif : responsabilisation, protection des victimes, prévention de la récidive. Consulter le policier école rapidement afin que ce dernier prenne en charge la situation. Déterminer avec le policier quand informer les parents et s'assurer qu'un signalement à DPJ est fait.

Soutien aux victimes : Accompagnement émotionnel, protection, orientation vers les ressources.

Sensibilisation et prévention : Activités éducatives sur le respect, la vie privée, les réseaux sociaux.

Collaboration intersectorielle : Travail avec les parents, la direction, les services sociaux et policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les mises en situation démontrent que le respect du protocole Sexto est essentiel pour assurer une intervention cohérente, équitable et sécuritaire. Chaque étape joue un rôle crucial, et sa négligence peut compromettre le bien-être des élèves ou nuire à une enquête judiciaire. L'intention derrière l'acte influence directement le type d'intervention à privilégier, ce qui m'amène à être plus rigoureux dans l'analyse initiale.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de l'intervention selon le type d'acte me semble la plus délicate. La distinction entre un acte impulsif et un acte malveillant n'est pas toujours évidente. Un élève peut agir sans mesurer les conséquences, mais cela peut tout de même avoir des effets graves. À l'inverse, un acte malveillant peut être déguisé en maladresse. Cette évaluation influence toute la suite de l'intervention, notamment le soutien aux victimes et la collaboration intersectorielle. Il est donc essentiel de faire preuve de discernement, de s'appuyer sur les faits, le contexte et les témoignages, et de consulter les partenaires au besoin.